

Initiatives ministérielles

a réussi à faire de ce gouvernement le plus impopulaire dans l'histoire du Canada.

Nous pourrions proposer des élections, et cela résoudrait le problème. Je me demande si le premier ministre comprend ce qu'est la démocratie. Il ne peut y avoir de démocratie sans popularité, car être populaire signifie avoir la confiance du peuple. Ce que ce gouvernement n'a pas. Cela fait quatre ans qu'il a entamé son mandat, et il est temps de déclencher des élections avant qu'il ne détruise autre chose.

Le député a eu une belle phrase: «Je suis impatient de mener campagne contre ces gens-là quand ils prendront position, et nous préférons avoir raison et être impopulaires.» Ils sont vraiment impopulaires, mais l'ennui, c'est qu'ils n'ont pas raison non plus. Quand on n'a pas la confiance du peuple, on a tort par définition. La majorité des gens dans notre pays ne veulent pas de l'Accord de libre-échange. Ils ne veulent pas de l'accord de libre-échange nord-américain. Ils ne veulent pas de taux d'intérêt élevés. Ils ne veulent pas d'un cours du dollar aussi élevé. Ils veulent qu'on supprime la TPS. Ils veulent un programme d'amélioration de l'infrastructure municipale et ils veulent un régime fiscal équitable.

Le gouvernement a refusé de mettre en application toutes ces suggestions constructives venant de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement a fait fiasco. Son principe d'action vient du premier ministre qui a un jour déclaré: «Je préfère avoir raison plutôt qu'être populaire.» Eh bien, monsieur le Président, il n'a pas raison et il est impopulaire.

[Français]

M. Vincent: Monsieur le Président, il est sûr que je vais répondre à mon collègue. Mon collègue dit que la population ne voulait pas du libre-échange. Je veux juste lui rappeler que nous avons été élus sur le dossier du libre-échange, en 1988. Mon collègue dit qu'il n'y a pas d'impôt minimum pour les compagnies. Je dois lui rappeler que c'est faux, il y a un impôt minimum pour les compagnies. Il dit aussi qu'il n'y a pas d'impôt minimum pour les individus. Je dois aussi lui rappeler qu'il y a un impôt minimum pour tous les individus, ce qui veut dire que toutes les compagnies, tous les contribuables canadiens paient leur juste part d'impôt.

Monsieur le Président, mon collègue dit qu'il n'est pas normal d'être impopulaire et que c'est anti-démocratique. Le mandat d'un politicien, c'est d'être élu pour administrer un pays. Nous avons été démocratiquement élus et nous administrons, et il y a des mesures qui sont prises qui ne sont pas nécessairement populaires. Monsieur le Président, la force d'un politicien, c'est de

faire ce qui est bon pour l'intérêt national, et cela fait partie de la démocratie nationale.

En terminant, monsieur le Président, je veux dire à mon collègue, quand il a souligné qu'il avait hâte de faire campagne électorale contre nous, que j'ai hâte de voir le Nouveau Parti démocratique dans le comté de Trois-Rivières. Tout ce que je lui souhaite cette fois-ci, c'est qu'il y ait au moins assez de personnes pour faire une partie de 500.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de participer au débat du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai alors dit qu'il s'agissait d'une mesure stupide. Je suis bien sûr convaincu que ce jugement était vrai à ce moment-là et qu'il le reste encore maintenant.

[Français]

J'ai été surpris des remarques de l'honorable député qui vient de prendre la parole parce que ce projet de loi est une grande fraude vis-à-vis les Canadiens. À mon avis, ce projet de loi, c'est simplement un document préparé pour la prochaine élection. C'est un document pour le Parti conservateur parce qu'il n'y a pas une once de sensibilité dans ce projet de loi.

[Traduction]

C'est un projet de loi ridicule, monsieur le Président, et je vous invite, vous et le solliciteur général, qui écoute très attentivement les interventions à la Chambre, à examiner à quoi pourrait servir le projet de loi. Imaginez, monsieur le Président, que vous avez une dette. Vous avez un compte en banque dont votre banquier déduit vos paiements mensuels. Supposons que vous vous présentez chez le directeur de la banque pour lui dire: «Je peux établir un compte spécial à votre banque, ouvrir un nouveau compte, dans lequel je déposerai tout mon revenu de pension. J'aimerais que vous déduisiez de ce compte tous les paiements d'intérêt sur ma dette et que vous retiriez la dette de ce compte spécial que je vais créer.» Le banquier dira: «Oui, cela semble être une excellente idée. Cela donnera une double série de frais bancaires, mais il n'y a pas de problème, nous établirons le compte pour vous et vous y déposerez vos chèques de pension et nous en déduirons les paiements.»

Supposons, monsieur le Président, que vos paiements s'élèvent à 1 000 \$ par mois. Vous ouvrez ce compte et vous savez que le banquier prélèvera 1 000 \$ chaque mois. Vous ne dites rien à votre banquier, mais votre chèque de pension mensuel n'est que de 250 \$. Il n'y aura évidemment pas assez d'argent dans votre compte pour payer le solde de 750 \$ que vous devez à la banque chaque mois. Que fera le banquier? Il prendra l'argent dans votre